

## **Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces**

### **Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces**

Une des problématiques récurrentes du Parc national des Cévennes est le morcellement de la propriété foncière. La forêt n'échappe pas à cette réalité et la superficie réduite des parcelles forestières, et donc des unités de gestion, constitue un frein à la gestion. De nombreux espaces forestiers, difficiles d'accès, restent ainsi très peu exploités.

Dans ce contexte, le regroupement du foncier privé pour faciliter la mise en oeuvre de plans de gestion durable, élaborés à partir de diagnostics écologiques et environnementaux, est une priorité partagée avec les propriétaires.

Les forêts occupent une part importante du territoire, constituent de fait les espaces majoritaires du Parc national des Cévennes et sont potentiellement un atout pour le développement touristique.

Le défi à relever est de mettre en oeuvre des traitements sylvicoles permettant de rendre les forêts plus accueillantes, tout en augmentant leur caractère naturel et en préservant les espèces et milieux remarquables. La certification forestière, qui constitue une reconnaissance de gestion durable et multifonctionnelle qui intègre ces critères, est à encourager sur l'ensemble du territoire.

Dans la mesure où la gestion forestière s'inscrit nécessairement dans le long terme, les perspectives de changement climatique concernent fortement les forestiers. C'est pourquoi les partenaires de la charte s'engagent aux côtés des organismes de recherche pour mener les expérimentations permettant de mieux connaître ses impacts et mettre au point des stratégies forestières d'atténuation des effets du changement climatique.

[...]

- **Mesure 6.2.4; Développer les certifications forestières, garantes d'une forêt multifonctionnelle gérée durablement**

*En quelques années, les enjeux de protection des forêts et de développement durable sont devenus prioritaires. Préserver les forêts s'avère aujourd'hui essentiel pour atténuer le changement climatique et la gestion forestière doit en tenir compte.*

*Aujourd'hui, des certifications qui garantissent à la fois une gestion forestière durable et la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt existent. Deux dispositifs principaux sont proposés à l'échelle mondiale et adaptés localement : le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et le Conseil de soutien de la forêt (FSC). Ces schémas de certification sont crédibles et reconnus, et la certification des bois devient une condition d'accès à certains marchés publics et privés. Des décrets sur les achats publics de bois imposent de plus en plus leur certification dans les cahiers des charges. Les négociants et la*

## **Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces**

*grande distribution privilégient également les bois certifiés pour répondre à la demande des consommateurs.*

Afin de promouvoir une gestion durable des forêts comme pour répondre aux exigences des marchés, l'ensemble des acteurs de la filière bois est encouragé à se doter d'une certification forestière (PEFC, FSC ou équivalent).

Les acheteurs publics et privés sont invités à intégrer dans leurs marchés des clauses privilégiant les bois issus de forêts gérées durablement. L'établissement public s'engage sur un objectif de 100% de ses achats de bois (mobilier, chauffage,...) issus de forêts gérées durablement à horizon 2020.

### **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Accompagnement technique

### **Contributions des communes adhérentes**

Certification des bois communaux et sectionnaux

### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Régions

DRAAF, DDT, ONF

FNCofor

CRPF, syndicat des propriétaires forestiers

Organismes certificateurs PEFC et FSC

Arfobois

[...]

Référence ID de l'article : #3511

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-22 21:08